

## **CARNAVAL FRANCHIMONT 2018**

Je soussigné . . . . ., **agissant** en tant que responsable du groupe . . . . . participant au Cortège Carnaval de Franchimont le 10 mars 2018, déclare prendre connaissance de ce qui suit :

En tant qu'organisateur du Cortège Carnaval de Franchimont, nous vous rappelons que celui-ci se déroule sur la **voie publique**, et par conséquent que :

- Chaque groupe doit se conformer aux injonctions des organisateurs (habillés en policier jaunes)
- Chaque groupe doit garder une distance de sécurité entre celui qui le précède et celui qui lui suit.
- INTERDICTION de se faufiler entre deux véhicules motorisés
- Chaque chauffeur de véhicule motorisé doit être en possession du **permis** adéquat.
- Le véhicule motorisé utilisé doit être en ordre **d'assurance et d'immatriculation**
- **Chaque chauffeur doit s'engager à ne pas conduire en état d'ébriété ou sous l'influence d'alcool ou autres substances illicites (en accord avec la police, le chauffeur pourra être contrôlé)**
- chaque chauffeur doit s'engager à **ne pas mettre en danger** la sécurité des autres participants et des spectateurs.

Nous attirons l'attention de chaque groupe sur le fait que, de par leur participation, le véhicule n'est souvent plus utilisé de la manière autorisée par l'assurance de responsabilité légale (par exemple parce que la traction d'une remorque n'est pas assurée ou parce que des passagers sont transportés sur cette remorque). Dans ce cas, en cas de sinistre, l'assurance RC du véhicule paiera certes les dommages, mais votre assureur risque ensuite de vous les réclamer. Il est donc, en premier lieu, de la responsabilité des participants de veiller à être couvert par une assurance valable afin d'éviter cet éventuel recours.

Nous vous conseillons donc de contacter l'assureur du véhicule afin de souscrire une assurance complémentaire pour la participation à un cortège. En général, le coût de ce supplément se situe entre 30 et 50 €. Une somme qui nous paraît dérisoire au vu des risques encourus !

Il est également recommandé aux participants d'être couverts par une assurance familiale, et mieux encore par une assurance individuelle.

**Pour préserver la sécurité de tous, le comité organisateur pourra exclure illico la ou les personnes fauteur de trouble ou ayant un comportement non sécuritaire.**

**Le soussigné, au nom de son groupe, déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs, en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucunes exceptions ni réserves, et renonce à toute poursuite envers les organisateurs du Carnaval de Franchimont, le 10 mars 2018.**

Nom et prénom, suivis de la signature du responsable et de la mention « Lu et approuvé », ainsi que de la date.